

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq février à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, et Mmes Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Catherine LANEN, Laurence VAUVERT, Liliane BAYANO, Hélène CÔME et Sandrine JOURNE.

Était absent : M. Jason REGNIER

M. Didier BRILLANT donne pouvoir à Mme Nadine GOHARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le maire annonce le transfert de la compétence GEMAPI (gestion des inondations) du SMAERG (syndicat de gestion du Ru de Gally) à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines. La commune de Thiverval-Grignon ayant 2 représentants titulaires et 1 suppléant, il convient désormais de désigner 2 titulaires et 2 suppléants. Les membres du conseil municipal décident de proposer Mesdames LANEN et BAYANO, en tant que titulaires et M. BOSSE et Mme VAUVERT, en tant que suppléants.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017

Après avoir précisé la signification de sigles et corrigé une tournure de phrase,

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution du marché de travaux de la JCT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du lancement du marché public à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation d'une salle polyvalente et la création d'un self scolaire.

la commission d'Appel d'offres s'est réunie à deux reprises, le lundi 15 janvier 2018, pour l'ouverture des candidatures et des offres et lundi 5 février, après analyse des 20 offres sur les 13 lots définis au marché.

Au regard des critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations), les entreprises suivantes ont été retenues comme étant les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : déposes – démolitions-curages : entreprise S.I.D.E, domiciliée ZA le Chêne Benard – 76480 Anneville Ambourville – pour un montant de 3 905,15€ H.T

Lot 2 : Gros œuvre : entreprise JDS, domiciliée 13 rue St Denis 92100 Boulogne Billancourt - pour un montant de 63 550,60€ H.T

Lot 3 : Menuiseries extérieures : PAS d'OFFRE = infructueux

Lot 4 : Plâtrerie – Isolation- Faux plafonds : entreprise Techni-Isol, domiciliée 427 bis route de Conflans 95 220 Herblay – pour un montant de 25 940,23€ H.T

Lot 5 : Menuiseries intérieures : entreprise JDS, domiciliée 13 rue St Denis 92100 Boulogne Billancourt - pour un montant de 12 190,00€ H.T

Lot 6 : Plomberie : entreprise Hélio-énergie, domiciliée 1401 av de la grande halle 78200 Buchelay – pour un montant de 41 530,29€ H.T

Lot 7 et 8 : électricité (courant faible et fort) : entreprise EIFFAGE ENERGIE, domiciliée 18 av des osiers ZA des marais 78310 Coignières – pour un montant de 74 616,75€ H.T

Lot 9 : Chauffage – Ventilation – Climatisation : entreprise Hélio-énergie, domiciliée 1401 av de la grande halle 78200 Buchelay – pour un montant de 112 975,20€ H.T

Lot 10 : Revêtements souples : entreprise JDS, domiciliée 13 rue St Denis 92100 Boulogne Billancourt - pour un montant de 19 497,50 € H.T

Lot 11 : Revêtements scellés – collés : entreprise De Cock & Cie 20bis av des aulnes BP 16 78250 Meulan – pour un montant de 25 900,00€ H.T

Lot 12 : Peintures : entreprise VIGNOLA, domiciliée 1 av de la Durance Buchelay 3000 BP1054 78204 Mantes la Jolie – pour un montant de 5 753,65 € H.T

Lot 13 : Revêtements de façade : entreprise JDS, domiciliée 13 rue St Denis 92100 Boulogne Billancourt - pour un montant de 19 256,00€ H.T

Monsieur le maire informe le conseil qu'il y a un surcoût d'environ 150 000€ sur ce projet qui fera l'objet d'une subvention auprès de la communauté de communes (de 50% du surcoût par le biais d'un fonds de concours dont le principe est déjà acté), subvention complémentaire à celles déjà notifiées par le Département et la Région dans le cadre du Contrat Rural.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Engagement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du BP

Monsieur le Maire expose les conditions de l'article L.1612-1 du code des collectivités territoriales concernant le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif.

En effet, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, cette autorisation n'est pas nécessaire pour les dépenses de fonctionnement. Les services peuvent engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2017.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ci-dessus, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Questions diverses

Informations du maire

INTERNET : Monsieur le maire confirme la date de mise en service du VDSL (internet Très Haut Débit) pour le 22 février 2018.

Il informe le conseil qu'un riverain de Thiverval se déclare insatisfait de la pose de l'armoire d'alimentation posée à l'angle de la rue du Pont Planté et de la Grande Rue.

TOUR DE TABLE :

Madame Hélène COME demande à quelle période seront finis les travaux de la Côte à Soulas.

Monsieur Daniel BOSSE répond qu'il reste les trottoirs à faire, travaux prévus semaine 5.

Madame Liliane BAYANO demande la date de fin des travaux de la rue de Rougemont.

Monsieur Daniel BOSSE répond que le bitume est prévu pour le 6 février au matin.

Madame Nadine GOHARD annonce que la boîte à lire de Thiverval sera inaugurée le samedi 10 mars à 11h30, sur place.

Elle annonce également qu'à la fête du village, c'est le groupe « Collectif métissé » qui sera présent le soir. Elle sollicite chaque membre du conseil pour mobiliser un maximum de bénévoles.

La réunion d'organisation de la fête est prévue le 11 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40
Prochain conseil municipal prévu le vendredi 6 avril 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF